

Faire de l'évaluation formative une partie intégrante de l'acte d'enseignement / apprentissage

Dans la présente intervention, Je vais m'intéresser au domaine de l'évaluation. Mon choix est motivé par l'idée disant que tout projet de formation réussi est nécessairement accompagné par une action d'évaluation. Celle – ci a lieu depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation.

L'évaluation dans le domaine de l'enseignement peut toucher ses différentes composantes. A titre d'exemple, elle peut porter sur :

- 1 - La qualité de l'enseignement : la stratégie mise en œuvre par l'enseignant pour mener à bien l'acte d'enseignement.
- 2 - La nature de la formation des enseignants : les compétences requises pour le bon déroulement du processus d'enseignement.
- 3 - Le programme de la formation : la correspondance entre l'objectif de la formation et le programme mis en œuvre pour l'atteindre.
- 4 - Les conditions dans lesquelles se déroule la formation : Ces conditions peuvent être favorables ou défavorables au bon déroulement du processus d'enseignement.

Traditionnellement parlant, l'acte d'évaluation vise essentiellement l'appréciation du niveau atteint par l'apprenant au terme de la période d'enseignement afin de lui donner une note en fonction de laquelle l'apprenant passe à la classe supérieure ou refait l'année. Cette évaluation a lieu dans des moments différents de la période d'enseignement qui sont :

- 1 – Le travail continu : ce type d'évaluation a lieu, si on peut dire, après chaque ou quelques séances d'enseignement ;
- 2 – Le partiel : Il a lieu après une période bien déterminée de l'enseignement (généralement après avoir terminé la moitié du programme)
- 3 –L'examen final : Il se déroule à la fin de la période d'enseignement.

Ce que je peux dire à propos de ces trois moments de l'évaluation, c'est qu'ils entrent tous dans le cadre de l'évaluation dite « sommative ». Leur objectif est donc de décider du passage ou non de l'apprenant dans la classe supérieure. Cette décision est déterminée en fonction du total des notes obtenues dans les différentes épreuves.

Denise Lussier, dans son ouvrage intitulé « Evaluer les apprentissages dans une approche communicative a parlé des objectifs de l'évaluation sommative. Elle a indiqué que le objectifs en

disant que celles – ci vise à « vérifier le degré de maîtrise des objectifs d'apprentissages visés par l'ensemble d'un programme d'études ou d'une partie terminale de programme ; pour décider de la promotion, du passage dans la classe supérieure ou de l'obtention d'un diplôme et finalement de vérifier la qualité des apprentissages effectués par les élèves dans chacun des milieux scolaires ».

Les idées principales contenues dans ce passage sont donc :

- vérifier la qualité des apprentissages ;
- décider de la promotion ou du passage dans la classe supérieure ou de l'obtention d'un diplôme.

L'application exclusive de ce type d'évaluation correspond à l'ancienne définition ou vision du métier de l'enseignant : « un transmetteur de connaissances ». Le rôle de l'étudiant, selon cette vision, consiste à recevoir le programme enseigné, l'apprendre pour le reproduire le jour de l'examen.

Aujourd'hui, on a redéfini le rôle de l'enseignant. Il est passé du transmetteur des connaissances au facilitateur de la tâche d'apprentissage. Avec ce nouveau rôle, on a vu apparaître un nouveau type d'évaluation dont l'objectif est exclusivement pédagogique. Il est, comme l'indique D. Lussier : « orientée vers une aide pédagogique immédiate auprès de l'élève. Il a pour but d'informer l'élève sur le degré de réalisation de chacun des objectifs d'apprentissage ».

Comme vous avez pu le constater, les idées clefs contenues dans cette citation sont : aide pédagogique – l'information de l'élève.

Contrairement à l'évaluation sommative dont l'objectif est de connaître le degré de l'écart existant entre le niveau atteint par l'apprenant et le niveau requis pour pouvoir passer d'une classe à une autre, l'évaluation dite « formative » a lieu aussi à des moments différents de l'apprentissage sauf à la fin. Autrement dit, il y a différents types d'évaluation formative correspondant à des objectifs différents. Ceux – ci sont présentés par D. Lussier de la manière suivante :

« 1 - Avant l'apprentissage, pour vérifier quels sont les acquis des élèves (connaissances et habilités) relativement à ceux que l'on se propose de présenter dans la nouvelle séquence d'apprentissage. Cette étape est nécessaire si on veut s'assurer de la pertinence de la planification de l'enseignement.

2 - Pendant le déroulement de l'apprentissage, pour suivre les élèves dans la progression_des apprentissages ; pour déceler leurs points forts et leurs points faibles ; pour en identifier les causes et y apporter les correctifs qui s'imposent ; pour ajuster sa démarche d'enseignement / apprentissage en conséquence.

3 - Après une séquence plus ou moins longue d'apprentissage, pour obtenir un bilan ponctuel ; pour vérifier le degré de maîtrise des quelques objectifs visés dans cette séquence et aussi pour décider de poursuivre les apprentissages ou de revenir en arrière afin d'apporter les correctifs nécessaires ».

A - L'évaluation ayant lieu au début de l'apprentissage est appelée aussi « évaluation diagnostique ». Elle permet à l'enseignant de savoir si les apprenants possèdent les connaissances et les habilités préalables et nécessaires pour suivre un programme d'enseignement.

Ces connaissances et habilités, appelées de préalables, sont indispensables pour l'atteindre les résultats escomptés. Philippe Meirieu appelle ces connaissances et habiletés « le déjà – là ». Il les considère comme un facteur déterminant dans l'action pédagogique en disant :

« Ce qui est déterminant dans un apprentissage, c'est, paradoxalement, le déjà – là, ou plus précisément, les points d'appui auxquels, dans et par le sujet qui apprend, viennent s'articuler des savoirs et des savoir – faire nouveaux ». Il ajoute pour montrer l'importance de ce « déjà – là » dans l'acte d'apprentissage en avançant : « le facteur le plus important influençant l'apprentissage est la qualité, la clarté et l'organisation des connaissances dont l'élève dispose déjà ».

« Pour effectuer un apprentissage, le sujet doit disposer de certains acquis préalables en termes de compétences et capacités et les mettre en œuvre à travers une stratégie ».

De son côté, Richard L. Côté, dans son livre intitulé, Psychologie de l'apprentissage et enseignement, a mis l'accent sur l'importance de la présence des connaissances et habiletés préalables au moment de l'apprentissage en disant : « Il est important, avant d'enseigner un nouveau contenu, de vérifier si l'apprenant possède les idées pertinentes (connaissances, habiletés intellectuelles préalables) auxquelles la nouvelle idée peut être reliée et de s'assurer qu'elles sont disponibles au moment de l'apprentissage ».

Comme vous avez pu le remarquer, Philippe Meirieu a utilisé le verbe « devoir » pour montrer le degré d'importance de ce type d'évaluation, Richard L. Côté, de son côté a utilisé les termes, vérifier, posséder, s'assurer, les idées pertinentes, disponibles.

Je pense que l'utilisation de ces termes traduit bien l'importance accordée par ces deux chercheurs à l'évaluation diagnostique. En effet, c'est en fonction de niveau réel des apprenants que l'enseignant doit fonder le processus d'enseignement, c'est – à – dire, sur ce que les apprenants savent vraiment et non pas sur ce qu'ils sont censés savoir. Autrement dit, l'objectif de l'acte d'enseignement devrait être déterminé à partir du savoir et du savoir – faire effectivement maîtrisé par les apprenants, et non pas sur la base d'un programme fixé à priori. Il faudrait donc penser l'acte d'enseignement en termes de connaissances et habilités préalables. Cette stratégie se manifeste au niveau de la préparation du programme et du cours qui devraient suivre une progression appliquée d'une manière minutieuse.

En m' appuyant sur ces données, je pense que nous devons commencer le processus d'enseignement en faisant une sorte d'état des lieux des connaissances et des habilités dont les apprenants disposent, et par conséquent, de savoir si les apprenants possèdent vraiment les connaissances et les habilités leur permettant de comprendre et de réaliser les tâches d'apprentissage.

En d'autres termes, pour assurer le bon déroulement du processus d'enseignement, on doit passer par la phase de découverte du niveau de compétence de nos apprenants, ceci afin de mettre en œuvre la stratégie d'enseignement la plus adéquate à la situation d'enseignement.

Personnellement, je compare le travail de l'enseignant à celui de l'agriculteur qui, pour avoir une bonne récolte à la fin de la saison, prépare la terre avant de semer les grains. L'enseignant, de son côté, doit s'assurer ou faire en sorte que les apprenants aient les connaissances et les habilités préalables avant d'entamer le processus d'enseignement.

B - L'évaluation formative : Elle a lieu pendant le déroulement de l'apprentissage pour, comme le dit D. Lussier : « suivre les élèves dans la progression des apprentissages ; pour déceler leurs points forts et leurs points faibles ; pour en identifier les causes et y apporter les correctifs qui s'imposent ; pour ajuster sa démarche d'enseignement / apprentissage en conséquence.

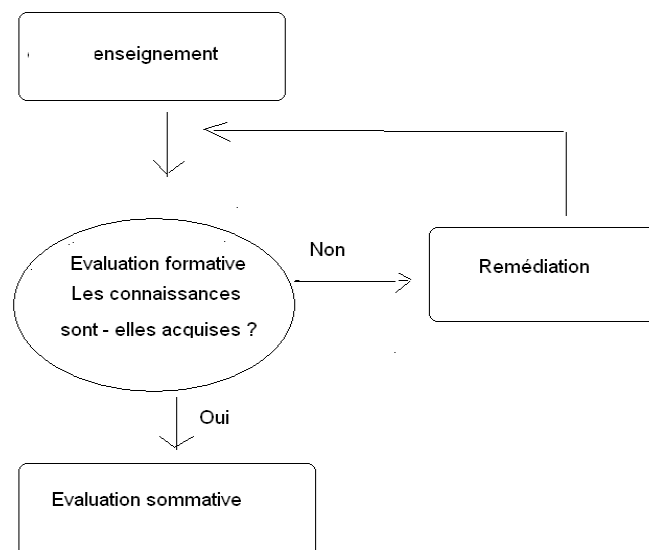
Les idées contenues dans ce passage traduisent les différentes fonctions jouées par l'enseignant lors de l'application de l'évaluation dite formative. Ces fonctions sont :

- 1 – Suivre la progression des apprenants
- 2 – Déceler leurs points forts et leurs points faibles ;
- 3 – Identifier les causes des difficultés d'apprentissage des apprenants
- 4 – Apporter les correctifs imposés par la situation d'apprentissage
- 5 – Ajuster la démarche d'enseignement en fonction du processus d'apprentissage.

Les cinq points présentés ci – dessus indiquent la démarche suivie dans le cadre de l'évaluation formative. Comme son nom l'indique, le terme « formative » comprend le verbe « former ».

Donc, l'objectif de ce type d'évaluation est la formation et non pas la vérification de la qualité des acquis. Autrement dit, l'adoption de ce type de formation manifeste la volonté de l'enseignant de

vouloir aider les apprenants à atteindre les objectifs de la formation. Vu les résultats qu'on peut atteindre au terme de la période d'apprentissage en appliquant l'évaluation formative, je pense que ce type d'évaluation ne doit pas être considéré comme un choix parmi d'autres méthodes d'enseignement, ceci si on est vraiment soucieux des résultats de l'acte d'enseignement.



Quand on pratique l'évaluation formative, on ne se place plus du côté de l'acte d'enseignement mais plutôt du côté de l'acte d'apprentissage.

Enseigner en étant attentif au déroulement de l'acte d'apprentissage va à l'encontre de nos habitudes traditionnelles d'enseignement où ce sont les apprenants qui doivent adapter leurs stratégies d'apprentissage à celle de l'enseignement.

Ce positionnement du côté de l'acte d'enseignement ou de l'acte d'apprentissage, nous renvoie à deux définitions différentes du verbe « Enseigner » :

1 – Enseigner, c'est transmettre des connaissances

2 – Enseigner, c'est faire apprendre.

Ces deux définitions correspondent à deux visions différentes de l'acte d'enseignement / apprentissage. La première qu'on peut qualifier de traditionnelle renvoie à la transmission du savoir, c'est – à – dire le contenu. L'évaluation, à la lumière de cette définition, vise à donner une note fondée sur le degré de l'acquisition du savoir transmis par l'enseignant.

Le terme évaluation dans la deuxième définition renvoie plutôt à un savoir – faire, c'est – à – dire la méthodologie ou le processus d'enseignement. L'évaluation, selon cette définition, s'oriente plutôt vers la prise d'information concernant le déroulement du processus d'apprentissage dans le but de proposer des activités de remédiation, si la situation l'impose, ou d'ajuster le processus d'enseignement.

Autrement dit, l'évaluation correspondant à la première définition a un caractère social, ceci du fait qu'elle détermine les résultats finaux de l'apprenant. Quant à l'évaluation relevant de la deuxième définition, elle a un objectif purement pédagogique.

Exemples de l'enseignement visant la facilitation de l'acte d'apprentissage :

1 – Au niveau de l'écrit : textes, expression écrite : après avoir passé un test dont l'objectif est la connaissance des résultats du déroulement du processus d'enseignement, l'enseignant peut réserver une séance pour la correction collective des copies. Cette manière de faire permet à l'enseignant de découvrir les lacunes et les difficultés des apprenants au niveau de l'expression en général. Ainsi peut – il revoir certains points qu'il estime indispensable pour l'amélioration du niveau des apprenants. L'évaluation collective permet également aux apprenants de connaître leurs points forts et leurs points faibles au niveau de l'expression. A titre d'exemple, l'utilisation du verbe « être » lors de la présentation : en français, on dit, je suis libyen et non pas je libyen, le stylo est rouge et non pas le stylo rouge. On peut éviter beaucoup de fautes en faisant attention au genre de mot. En arabe, le mot « tableau » est féminin donc, l'apprenant dirait « la tableau est blanche » et non pas le tableau est blanc.

2 – Dans l'activité de traduction, on peut procéder à l'évaluation d'un texte traduit par une autre classe. La classe forme trois ou quatre groupes, ceci permet à tous les apprenants de pouvoir s'exprimer. Chaque groupe désigne un rapporteur. A la fin de la séance, chaque rapporteur ou porte parole présente les commentaires de son groupe. Quand on travaille sur le texte ou la production écrite d'une classe, on est moins frustré et la discussion avec le reste du groupe nous amène à établir des comparaisons.

3 – Aider les apprenants à développer les stratégies de compréhension : Pour bon nombre de nos apprenants, la compréhension d'un texte, qu'il soit écrit ou oral, suppose inévitablement l'intervention de l'enseignant. Cette idée fait qu'ils ne font aucun effort pour comprendre même le sens global du texte. Or, dans cette situation, on peut doter les apprenants d'un des outils qui leur permettent d'avoir une compréhension globale d'un texte. Il s'agit, tout simplement, d'un certain nombre de questions auxquelles les apprenants doivent trouver la réponse. CH. Tagliante a indiqué ces questions dans son ouvrage intitulé : La classe de langue. Même si Ch. Tagliante parle des activités de compréhension / réception au niveau de l'oral, je pense qu'on peut formuler des questions applicables aux documents écrits. La démarche avancée par Ch. Tagliante pour aider l'apprenant à comprendre un document oral propose aux sujets de répondre aux questions suivantes :

1 – Qui parle à qui ?	2 - Où ?	3 – De quoi ?
4 - Quand	5 - Comment	6 – Pour quoi faire ?

3 – L'évaluation formative : évaluation qui vise à informer l'apprenant de manière extrêmement précise en amont de l'action, des critères de performance attendues, de façon à diriger efficacement sa base d'orientation de l'action (processus de contrôle) (24)

Pour conclure, on peut dire que l'amélioration du niveau des apprenants passe nécessairement par l'adoption de l'évaluation formative. On doit donc passer du modèle « enseignant / examinateur » au modèle « enseignant / formateur ou facilitateur du processus d'apprentissage », de la vision de « l'évaluation / notation » à « l'évaluation / ajustement ou remédiation ». Autrement dit, l'adoption de l'évaluation formative permet à l'apprenant de :

- 1 – mieux comprendre le contenu du programme ;
- 2 – ajuster sa stratégie d'apprentissage en fonction des objectifs ;
- 3 – découvrir les connaissances à mobiliser pour réaliser les tâches d'apprentissage.

Ce type d'évaluation permet à l'enseignant de :

- 1 – découvrir les difficultés des apprenants et de proposer des activités correctives :
- 2 – Faciliter l'apprentissage en dotant les apprenants des outils et des stratégies leur permettant de réaliser des tâches d'apprentissage, c'est – à – dire, travailler sur le savoir – faire (comment écrire, comment traduire)
- 3 – Mieux suivre les apprenants dans leur apprentissage.

Comme vous pouvez le constater, dans le processus d'enseignement reposant sur l'évaluation formative, on passe de l'évaluation pour la notation à l'évaluation pour l'amélioration. Ce passage donne une nouvelle conception de l'évaluation et également une nouvelle organisation du processus d'enseignement / apprentissage.

A partir de ces données, on peut dire que l'adoption par l'enseignant de l'évaluation dite formative traduit bien sa volonté de surmonter les difficultés d'apprentissage. Autrement dit, pratiquer seulement l'évaluation sommative peut générer une certaine accumulation des difficultés chez les apprenants et même constituer chez lui ce que l'on appelle « le déficit de connaissances » qui consiste à ne pas posséder les pré requis nécessaires à la formation. Cet état peut affecter le degré d'engagement de l'apprenant dans le processus d'enseignement et le mettre dans une situation d'échec.

Ce que je peux dire à ce propos est que l'échec scolaire n'est pas une fatalité, c'est – à – dire que, dans beaucoup de cas, l'échec scolaire n'est pas dû à l'absence du don ou de l'intelligence mais, il

est le résultat de la présence d'un certain nombre de facteurs défavorables dans le système d'enseignement.

Personnellement, je pense que, pour lutter contre l'échec scolaire, il faut miser sur la formation des enseignants. C'est la seule voie qui puisse nous permettre, en tant qu'enseignants, de contribuer à l'amélioration de notre système d'enseignement. Ce que je propose n'a rien d'original. En effet, dans la plupart des systèmes d'enseignement, il y a ce que l'on appelle « la formation continue des enseignants ». Je ne savais pas pour quelles raisons ce type de formation n'existe plus dans notre institution.

Conclusion

En guise de conclusion, je dis que la réussite de l'acte d'enseignement / apprentissage passe nécessairement par l'introduction de l'évaluation formative dans le processus d'enseignement. Comme je l'ai signalé plus haut, cette conception de l'organisation du processus en question traduit bien le passage du modèle de l'enseignant détenteur du savoir à celui du facilitateur de l'apprentissage.

Concevoir le rôle de l'enseignant comme un facilitateur de l'apprentissage est une vision de l'enseignement qui s'appuie sur la stratégie mise en œuvre par l'apprenant dans la situation d'apprentissage. Comme vous le savez, on a l'habitude de parler de la stratégie d'enseignement et presque jamais de la stratégie d'apprentissage. Ne pas prendre en compte les stratégies d'apprentissage adoptées dans le processus d'apprentissage est un premier pas vers l'échec de la situation d'enseignement. Autrement dit, la réussite de l'acte d'enseignement nécessite l'application de la nouvelle méthodologie de l'enseignement. Or, qui dit nouvelle méthodologie d'enseignement, dit organisation de stage de formation continue. En effet, c'est ce type de stage qui permet aux enseignants de développer leur formation professionnelle, à travers les cours, et de se remettre en question, d'avoir du recul par rapport à leurs pratiques d'enseignement quotidiennes et, enfin, d'enrichir leurs expériences professionnelles et ce, grâce aux échanges pouvant avoir lieu avec d'autres enseignants ayant des expériences professionnelles différentes. En d'autres termes, je dis que l'amélioration de l'enseignement du français, en Libye, ne vient pas seulement à travers l'utilisation des méthodes d'enseignement récentes mais surtout par le développement de la compétence professionnelle des enseignants par l'intermédiaire des stages de formation continue.

Bibliographie

Boyer (H) , BUTZBACH- RIVERA (H); Nouvelle introduction à la didactique du français langue étrangère, Paris, CLE International,1990

Côté (R. L), Psychologie de l'apprentissage et enseignement, une approche modulaire d'autoformation, Canada, Québec, gaëtan morin, 1987

Luccier (D), Evaluer les apprentissages dans une approche communicative, Paris, hachette, 1992

Meirieu (P), apprendre ...oui, mais comment, Paris, Les Editions ESF, 2 Edition, 1988

Meirieu (P), Stratégies d'apprentissage, Les chemins de l'apprendre, Cahiers pédagogiques, n° 246, 1986